

DELIBERATION

N° 2010-091 du 20 Juillet 2010



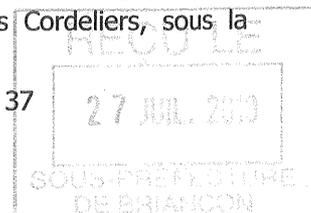
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

OBJET : Convention fourrière animale / Ville de Briançon

Rapporteur : M. le Président

Le 20 juillet 2010 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 juillet 2010 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33
Nombre de pouvoir : 2
Nombre de votes : 35



M. Maurice DUFOUR est nommé secrétaire de séance

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Renée PETELET, M. Alain NICOLOSO, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Aurélie POYAU, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Claude PLEINDOUX, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, Mme Corinne MEYER, M. Pierre LEROY, Mme Léa ROUX, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Bernard COLOMBAN.

Avait donné pouvoir : M. Philippe SEZANNE à M. Guy HERMITTE.
M. Thierry DUCURTIL à M. Xavier CRET.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2010-27-10 en date du 27 janvier 2010 portant gestion du service de la Fourrière Animale Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°8-A en date du 20 mars 2004, portant définition du service de la fourrière animale communautaire,

Vu les conventions de mise à disposition de personnel de la Ville de Briançon, à compter du 1^{er} janvier 2006 à la fourrière animale communautaire,

Considérant la nécessité de renouveler la convention organisant la mise à disposition de personnel de la Ville de Briançon, en l'absence du titulaire du poste de la Communauté de Communes du Briançonnais et lors d'interventions difficiles,

Vu l'avis favorable de la commission « Administration Générale & Finances » en date du 17 juin 2010,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 22 juin 2010,

Vu l'avis favorable de la commission « Services & Nouvelles Technologies » en date du 28 juin 2010,

Le Conseil Communautaire , à l'unanimité,

■ **Approuve le projet de convention de mise à disposition en direction de la Ville de Briançon, en l'absence du titulaire du poste de la Communauté de Communes du Briançonnais et lors d'interventions difficiles,**

- Autorise le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention, jointe en annexe,
- Précise que le coût de la mise à disposition sera facturé semestriellement à la Communauté de Communes du Briançonnais, en fonction des heures effectives, au taux horaire de l'agent avec congés payés, charges patronales et primes.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Général 2010 de la Collectivité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.

Date dépôt S.P. : 26 JUIL. 2010

Date affichage : 27 JUIL. 2010